



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ACCRÉDITÉS

ANNÉE	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PROPOSÉS	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ACCRÉDITÉS	TAUX D'ACCRÉDITATION (%)
2016/2017	159	147	92
2015/2016	111	80	72
2014/2015	157	130	83
2013/2014	182	151	83
2012/2013	166	143	86
2011/2012	254	244	96

SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Formation professionnelle

La qualification des filières privées en ligne de mire

● Une vaste opération d'accréditation des établissements de la formation professionnelle privée sera entamée. Une nouvelle composition des jurys d'examen sera opérée au sein des établissements en vue de veiller à la bonne gestion du système d'évaluation.

Le processus de valorisation et surtout de reconnaissance par l'État des diplômes délivrés par les établissements de la formation professionnelle privée se poursuit selon une cadence accélérée. Le département de tutelle devra entamer en mai prochain une nouvelle opération d'accréditation des évaluations, avec comme objectif de permettre «aux établissements accrédités d'organiser des examens sous la supervision de jurys d'examens, composés notamment de professionnels et de délégués des diplômés reconnus par

l'État», selon le nouveau programme qui a été arrêté. Pour l'année 2016-2017 et sur 159 établissements proposés, ce sont 142 instituts qui ont bénéficié de la reconnaissance de leurs examens finaux, soit 92%. Le bilan des 5 dernières années montre que le taux d'accréditation suit une tendance baissière, allant de 96% en 2011-2012 jusqu'à 72% en 2015-2016. Ce n'est qu'en 2017 que le processus a repris sa cadence normale.

Une durée de validité de 5 ans

L'opération devra accorder aux établissements concernés des

reconnaisances pour les 5 prochaines années. Le nombre total des établissements concernés s'élève à 417 alors que «l'effectif des stagiaires dans ces établissements accrédités représente plus de 50% de l'effectif du privé de la formation professionnelle», précise la nouvelle feuille de route. La procédure consiste à soumettre les établissements concernés à un audit sur place, réalisé par un expert auditeur accompagné par un cadre assermenté relevant du département de la formation professionnelle. Un guide d'audit d'accréditation a été réa-



L'accréditation n'est obtenue qu'après avis favorable de la commission nationale sectorielle.

lisé dans le souci d'uniformiser la procédure appliquée pour cette opération. L'accréditation n'est obtenue qu'après avis favorable de la commission nationale sectorielle (CNSFPP). Les changements attendus touchent essentiellement les jurys d'examens au sein des établissements. «Le président du jury d'examen est choisi parmi les membres externes à l'établissement de même que la participation d'un représentant de l'administration est requise pour le visa des diplômes», selon les conditions exigées par l'État. Il est à noter que les missions des jurys d'examens consistent à veiller à la bonne gestion du système d'évaluation durant toute la période de formation. L'avis de la CNSFPP demeure quant à lui crucial. Il s'agit d'émettre des avis sur les méthodes d'évaluation des filières de formation et de proposer des normes de qualité en matière d'encadrement. Le schéma relatif à la répartition régionale des établissements à auditer montre que trois régions totalisent respectivement 98, 88 et 70 établissements, que sont Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Marrakech-Safi. Le processus reste très faible au sein de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma avec 18 établissements privés qui sont dans le calendrier prévisionnel des auditeurs. ●

PAR YOUNÈS BENNAJAH
y.bennajah@leseco.ma

Les priorités pour la rentrée 2018-2019

La priorité sera accordée au perfectionnement du corps formateur et sa certification ainsi que la poursuite du processus d'ingénierie de formation dans les secteurs stratégiques. Les objectifs tracés à l'occasion de la finalisation du nouveau programme d'accréditation concernent aussi le contenu de la formation avec des modules dédiés aux soft skills qui seront priorisés, à côté de la hausse de l'offre de formation relative à la modernisation des outils de gestion et la réorganisation des entités régionales. Il est à noter que le plan d'action 2018 du département de tutelle est marqué par la concrétisation de la 4e phase du plan de développement, l'amélioration de la qualité, le développement des prestations aux entreprises et l'amélioration de l'employabilité. Pour la gouvernance des nouvelles initiatives, il faudra compter énormément sur la contractualisation et le suivi qui sera assuré pour les besoins des établissements avec de nouveaux piliers qui reposent sur l'inscription au sein des nouvelles filières juste après la fin de l'année scolaire et le démarrage rapide des cours.